

QUESTION ECRITE n° 2382

Qui paiera le raccordement électrique des éoliennes?

Dans la QE n° 2312, nous nous préoccupions de savoir comment sont répercutés les coûts inhérents à l'implantation d'éoliennes dans notre région. En particulier les coûts de raccordement tels que la création de nouvelles lignes électriques ou le renforcement de lignes existantes.

Dans sa réponse le Gouvernement indiquait avoir interpellé l'office fédéral de l'énergie afin de savoir clairement qui paiera ces coûts entre l'exploitant du réseau et l'Elcom (la commission fédérale de l'électricité). Le Gouvernement indiquait également attendre une réponse pour le début d'année 2010.

Cette répartition des coûts est importante, afin de ne pas voir la population Jurassienne pénalisée au travers de sa facture d'électricité. En effet si les exploitants (FMB et La Goule) doivent financer ces infrastructures, ce sera répercuté sur les consommateurs de la région qui paient déjà un des courants les plus chers de Suisse. Et ceci pour approvisionner, dans les cas que nous connaissons déjà, les villes de Genève et Zurich.

En vertu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes:

1. Pour chaque site retenu, quel est le coût (approximatif) de raccordement au réseau électrique?
2. Pour chaque site retenu, comment seront répartis ces coûts (entreprise concessionnaire / exploitant du réseau / Elcom / collectivités / propriétaires du terrain / autre) ?
3. Comment seront répercutés ces coûts sur les collectivités et sur les citoyens Jurassiens ?
4. Dans le cas où ces coûts de raccordement (nouvelles lignes électriques ou renforcement de lignes existantes) seraient directement ou indirectement à la charge des consommateurs Jurassiens, quelle stratégie est envisagée par le Gouvernement pour protéger les consommateurs Jurassiens?

Nous remercions le Gouvernement de sa réponse.

Le Noirmont, le 30.06.2010

Groupe PCSI :

David ERAY

